



## Position de la CCI sur le projet des voies lyonnaises de la Métropole de Lyon

Nombre de membres élus :	100
Nombre de membres élus en exercice :	95
Nombre de votants :	52

### **52 voix favorables :**

Florence ADAMO ; Guy BACULARD ; Myriam BENCHARAA ; Jean BERGUE ; Romain BOUCAUD-MAITRE ; Irène BREUIL ; Ludivine BRUET ; Pascal BUCLON ; Yves CHAVENT ; Jocelyne CORNEC ; Philippe DALAUDIERE ; Julien DAVID ; Louis DE CHANTERAC ; Philippe DE LAMARZELLE ; Antoine DE RIEDMATTEN ; Sylvie DONATI ; Vincent DUCAMP ; Véronique DUPRE ; Sébastien FALLECKER ; Nicolas FARRER ; Olivier FINAZ ; Frédéric FOSSI ; Mylène FRANCESCHI ; Stéphanie GAGNAIRE ; Edith GALLAND ; Jean-Luc GAUTHIER ; Emmanuelle JALLIFFIER-VERNE ; Jean-Michel JOLY ; Isabelle KINTZIG ; Marjorie LANIER ; Pierre LARDON ; Véronique MADELRIEUX ; Jean-Louis MAIER ; Philippe MALAVAL ; Antoine MARTINEZ ; Anne-Sophie PANSERI ; Erik PERETTI ; Philippe POBE ; Claude POLIDORI ; Régis POLY ; Eric POMMIER ; Nathalie PRADINES ; Yvan PUPIER ; Thierry RAEVEL ; Thomas SAN MARCO ; Nicole SIBEUD ; Marc SIMON-JEAN ; Elisabeth THION ; Franck THOUNY ; Philippe VALENTIN ; Daniel VILLAREALE ; Andrée XIMENES.

### **0 abstention**

### **0 voix contre**

### **1°) Le contexte**

La Métropole de Lyon a lancé des études pour la création d'un réseau de voies cyclables sécurisées en 2021 : les voies lyonnaises.

Cette nouvelle infrastructure verra le jour entre 2026 et 2030 avec la mise en service de 13 voies qui permettront de parcourir la Métropole à deux roues.

Les différentes phases de concertation ont eu lieu en 2022 et ont montré l'existence de plusieurs problématiques d'aménagement pouvant impacter la sécurité des usagers et l'activité économique.

### **2°) Le contenu du courrier**

La Commission Commerce, grâce au groupe de travail sur l'accessibilité des commerces, s'est donc saisie du sujet.

Après analyse des différentes voies lyonnaises, le groupe de travail souhaite transmettre un courrier de sollicitation de rendez-vous auprès de la Métropole en mettant en avant deux arguments principaux :

1. La part du vélo pour réaliser des achats reste encore marginale par rapport à l'utilisation de la voiture et localisée dans le centre de Lyon-Villeurbanne sans pour autant représenter une part significative alors même que les équipements dédiés sont beaucoup plus denses qu'en périphérie (analyse issue des chiffres de l'enquête consommateur 2022)
2. L'identification de plusieurs problématiques sur des secteurs particulièrement impactés par ces aménagements : sécurisation des livraisons avec des aménagements dont la configuration est accidentogène ou suppression pure et simple des possibilités de livraison (Lyon 3<sup>e</sup> et Lyon 8<sup>e</sup>), baisse du trafic de transit dans des secteurs où le chiffre d'affaires repose sur une clientèle de passage pendulaire (Lyon 5<sup>e</sup>), l'articulation des nouveaux aménagements avec des événements culturels de longue durée (Nuits de Fourvière), expropriation de commerçants (Route de Genas à Bron) etc....

### **3°) La suite à donner**

Il est demandé à l'Assemblée générale d'autoriser l'envoi d'un courrier pour solliciter une réunion permettant d'améliorer les aménagements problématiques identifiés en groupe de travail.

### **Décision de l'Assemblée générale.**

**Cette résolution est prise à l'unanimité des membres présents.**

Fait à Lyon, le 20 novembre 2023  
Pour extrait certifié conforme  
Le Directeur Général

Nicolas BONNET